

N° 26914

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

VU la délibération n° 2.2 du Conseil communautaire en date du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

VU le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment ses articles R.2124-1, L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique

CONSIDÉRANT qu'un appel à candidature dans le cadre d'une procédure avec négociation n° 2025-F0290001-00, ayant pour objet la *Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et résidentiels du projet de renouvellement urbain du Val de l'Aurence Sud* a été lancée par voie de publicité le 20/03/2025, la date limite de remise des candidatures étant fixée au 22/04/2025 ;

CONSIDÉRANT que 9 plis ont été remis dans les délais et les formes prescrits par le règlement de la consultation ; qu'aucune entreprise n'a déclaré ne pas pouvoir présenter de candidatures et qu'aucun pli n'a été remis hors délai ;

CONSIDÉRANT que le comité d'ouverture des plis a procédé à l'ouverture des candidatures le 22/04/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'ouverture, le représentant du pouvoir adjudicateur a :

Demandé une analyse approfondie des candidatures conformes suivantes :
INTERLAND (mandataire), Ingérop, Studio Vicarini, La Condition Urbaine et La Fabrique Oblik
Atelier d'urbanité ROLAND CASTRO (mandataire), In Situ, Concepto, Comm1possible et Setec International
URBICUS (mandataire), LABA, Egis et Agence On
URBANICA (mandataire), Oteis, Transitec Ingénieurs-Conseils, Land'Act Ouest et Les Eclaireurs
ATELIERS LION Associés (mandataire), Iris Conseil Régions, Systra France, Lina Singer Landscapes et Studio Dichro
FCML architectes (mandataire), Geotec, SCOP ARL cabinet Ectare Scop, Pailum, Artelia, Citec, et Base
SEURA Architectes (mandataire), SAS SCE et ses Ateliers UP+, Larbre Ingénierie et Atelier Coup d'éclat
CoBe Architecture et Paysage (mandataire), Ingérop Conseils et Ingénierie, et Wonderfulight
Germe&JAM (mandataire), MA-GEO, Caudex, Dejante Infra, Campardou c&a, Studio Dichro, et Citec

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette procédure, le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir un maximum de quatre candidats invités à présenter une offre (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures) ;

DECIDE

Après analyse comparative des candidatures conformes réalisée par le service gestionnaire,

▪ **La sélection des quatre premiers candidats au classement :**

Nom des candidats invitées à remettre une offre	Classement
URBANICA (mandataire), Oteis, Transitec Ingénieurs-Conseils, Land'Act Ouest et Les Eclaireurs	1
Atelier d'urbanité ROLAND CASTRO (mandataire), In Situ, Concepto, Comm1possible et Setec International	2
FCML architectes (mandataire), Geotec, SCOP ARL cabinet Ectare Scop, Pailum, Artelia, Citec, et Base	3
SEURA Architectes (mandataire), SAS SCE et ses Ateliers UP+, Larbre Ingénierie et Atelier Coup d'éclat	4

▪ **L'élimination des candidatures suivantes :**

Nom des candidats évincés	Classement
INTERLAND (mandataire), Ingérop, Studio Vicarini, La Condition Urbaine et La Fabrique Oblik	5
URBICUS (mandataire), LABA, Egis et Agence On	6
CoBe Architecture et Paysage (mandataire), Ingérop Conseils et Ingénierie, et Wonderfullight	7
ATELIERS LION Associés (mandataire), Iris Conseil Régions, Systra France, Lina Singer Landscapes et Studio Dichro	8
Germe&JAM (mandataire), MA-GEO, Caudex, Dejante Infra, Campardou c&g, Studio Dichro, et Citec	9

Fait à Limoges,

Publié le mardi 01 juillet 2025